

Lettre du représentant Garnier de Saintes, en mission auprès de l'Armée de l'Ouest, concernant le civisme des habitants de Pons, lors de la séance du 2 messidor an II (20 juin 1794)

Jacques Garnier de Saintes

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Garnier de Saintes Jacques. Lettre du représentant Garnier de Saintes, en mission auprès de l'Armée de l'Ouest, concernant le civisme des habitants de Pons, lors de la séance du 2 messidor an II (20 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) pp. 46-47;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1980\\_num\\_92\\_1\\_24924\\_t1\\_0046\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_24924_t1_0046_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

« chemin de la nouvelle Carthage; un million d'hommes libres, irrités de tant de crimes, iront, la torche à la main, la punir, en l'em-brasant, d'avoir donné le jour à ce tigre Pitt. Que Pitt et ses complices apprennent une fois que le courroux du peuple français est le messenger de la mort... Que tous les traîtres tremblent! le jour des vengeances est arrivé ».

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi aux comités de sûreté générale et de salut public (1).

[Sisteron, 18 prair. II] (2).

« Citoyens Législateurs.

Un attentat horrible vient de se commettre Robespierre et Collot d'Herbois, ces zélés défenseurs des droits du peuple, ont failli périr sous le fer d'un assassin stipendié, sans doute, par Pit et Caubourg. L'indignation a éclaté de toute part à la lecture du rapport qui nous a tracé les moyens odieux dont a fait choix ce Catilina moderne.

Ainsi donc se reproduisent, aux memes époques, les complots du 31 mai 1793 (vieux style) qui devaient plonger la France dans le deuil et ouvrir la porte à l'anarchie. Ainsi donc les memes scélérats vendus à la même faction, (les royalistes et fanatiques) dirigent les memes coups sur la même tête Robespierre. Plus laches en 1793 ils la demandaient dans leurs adresses liberticides : enhardis au crime en vieillissant, ils osoient porter une main parricide sur des têtes si cheres à la nation. Les monstres, ne saven-t'-ils pas que le peuple français est là.

Jusques à quand, législateurs, laisserez-vous, Pit, méditer tranquillement dans Albion, des forfaits et des crimes? Jusques à quand souffrirés-vous cet accord liberticide, qui regne entre ce monstre et ses complices, les esclaves du tyran Louis Capet. Pit, l'infame Pit, marquera les victimes de son atroce politique et nous voyons d'un œil indifférent, ses satellites, les suppôts du Vatican, s'honorer de son choix pour l'exécution... Législateurs, ouvrez le chemin de cette nouvelle cartage... Un million d'hommes libres, irrités de tant de crimes, irons la torche à la main la punir en l'em-brasant, d'avoir donné le jour et la retraite à ce tigre. Que Pit, et ses complices apprennent une fois que le courroux du peuple français est le messenger de la mort.

Législateurs, nous vous dirons une vérité, vous devez l'entendre. L'impunité enhardit le crime... frappez du glaive de la loi les têtes coupables, que par une juste sévérité, Pit et Caubourg ne trouvent plus d'assassin sur le sol que nous habitons.

Le projet d'assassiner les patriotes n'était pas resséré dans les murs de Paris. Croyez qu'il etendait ses ramifications à nos contrées : Les scélérats détenus par mesure de sureté générale, manifestaient une joye, présage assuré d'un nouveau crime. Leurs ad'herans, que la complicité ou la cruelle indulgence laissaient encore libres, courraient les campagnes la bourse

à la main et mettaient à prix les têtes les plus chères à la Patrie.

Tant de célérité et tant de crimes demeureraient impunis? non législateurs, vous avez sauvé la République le 13 mai 1793 (vieux style) vous la sauverez encore le 31 mai an 2°. Tel est l'espoir du premier peuple libre de l'Univers. Vous la sauverez ou perirez avec elle.

Vous avez mis la probité et la justice à l'ordre du jour, ajoutez y la vengeance nationale; ordonnez la prompt organisation des commissions populaires, et bientôt rouleront dans la poussière les têtes orgueilleuses et criminelles. Alors, législateurs, Pit et Caubourg, ne trouvant des complices sur notre sol, se déchireront de leurs propres mains. Plus de menagement... ils n'ont eu lieu que trop longtemps... qu'ils tremblent, les traitres... le jour de vengeance est arrivé.

Quoi législateurs, tandis que la valeur Républicaine terrasse les satellites des tyrans, nous craindrions ceux qu'ils entretiennent au milieu de nous! ordonnez et bientôt l'étranger ne trouvera sur cette terre, chérie de l'éternel, qu'un peuple de freres.

Restez à votre poste, législateurs, et ne le quittez qu'après que la patrie hors de danger, vous rappellera dans vos foyers. Alors vous y viendrez recevoir la couronne civique, que votre conduite ferme aura mérité.

IMBERT [et 3 signatures illisibles].

## 37

Le représentant du peuple près l'armée de l'Ouest [GARNIER, DE SAINTES] écrit à la Convention qu'il vient de porter la paix et le bonheur dans le sein de 30 000 individus sans-culottes; qu'il a parcouru le district de Pons et visité la commune de Jonsac, qui, depuis deux ans calomniés par des inculpations flétrissantes, n'osent faire parvenir à la Convention leur amour et leurs larmes.

« Rendu, dit-il, dans le lieu des séances, le peuple s'y est précipité en foule. Deux hommes seuls, Menin et Benoît, avanturiers inconnus, accusoient le peuple; et le peuple entier les dénonçoit comme des hommes vindicatifs, ambitieux, sans mœurs et sans délicatesse. Il a reconnu que ces deux hommes immoraux étoient les moteurs de tous les troubles qui accabloient cette commune et la contrée ».

Insertion au bulletin, et renvoi aux comités de sûreté générale et de salut public (1).

[Rochefort, 25 prair. II] (2).

« Mes chers collègues,

Le comité de Salut public, en m'envoyant à l'armée de L'Ouest, et en m'accordant une quinzaine de repos, vient de me ménager une de ces jouissances pures qui sont les plus beaux momens de votre gloire.

Je viens de porter la paix et le bonheur dans le sein de 30 000 individus sans-culottes,

(1) P.V., XL, 39. J. Lois, n° 630.

(2) C 309, pl. 1202, p. 25.

(1) P.V., XL, 39. J. Fr., n° 634; J. Sablier, n° 1389; J. univ., n° 1673; Audit. nat., n° 637; B<sup>1n</sup>, 3 mess. (2) B<sup>1n</sup>, 3 mess.

accablés sous la plus horrible des oppressions, calomniés par les inculpations flétrissantes, et n'osant, au milieu de leurs craintes, faire parvenir jusqu'à vous leur amour et leurs larmes.

Le district de Pons, et plus particulièrement la commune de Jonzac, étaient depuis 2 ans dans un état de déchirement et d'agitation, dont les commotions se faisaient ressentir dans toutes les communes voisines. Arrivé à Xaintes, des députations se rendent auprès de moi, viennent me peindre la situation affligeante où se trouve cette malheureuse commune, et me conjurent d'aller la délivrer du joug persécuteur qui l'opprime.

Mes collègues, séant à Rochefort, me font la même invitation : je ne croyais pas mes pouvoirs assez directs pour cette mission ; mais, prévenu ensuite que cette commune était près de former une nouvelle Vendée, j'ai entendu les cris du devoir m'imposer l'obligation de me rendre dans ce pays pour y connaître l'origine et les causes de la dégradation de l'esprit public, lorsque je l'avais vue autrefois chaudement attachée au parti de la liberté.

J'arrive en cette commune : tous les habitans, hommes, femmes, vieillards, enfans, des branches de laurier ou de chêne à la main, étaient venus au-devant de moi jusqu'à une demi-lieue, entonnant avec cet enthousiasme, symbole d'un patriotisme pur, les hymnes et les chants joyeux qui préparent les triomphes de nos intrépides défenseurs. Les airs ont retenti, tout le long de la route, des cris de *vivent la République et la Convention nationale !*

Rendu dans le lieu de la séance, le peuple s'y est précipité en foule et y affluait de tous les coins du district. Deux hommes seuls, Messin et Benoît, aventuriers inconnus, accusaient ce bon peuple, et le peuple entier les dénonçait comme des hommes vindicatifs, ambitieux, sans mœurs et sans délicatesse : les débats ont été publiquement ouverts.

J'ai vérifié que le patriotisme était du côté du peuple, et que ces deux hommes immoraux étaient les moteurs et les agens de tous les troubles et de toutes les diffamations qui accablaient cette commune persécutée.

Vous serez indignés, mes chers collègues, lorsque vous saurez que c'est à de purs sans-culottes, à des artisans, des ouvriers et courageux cultivateurs que la perversité a suscité cette horrible guerre : eh ! comment trouver la paix où il se trouve un prêtre, lorsque sur-tout il était flétri, vingt ans avant la révolution, par une vie scandaleuse, libertine, et noircie par tous les genres d'intrigue ?

Un délégué de notre collègue Lequinio avait déjà fait arrêter ces 2 hommes méchants. Quoique retenus comme suspects, ils se firent appeler au tribunal révolutionnaire de Rochefort par l'accusateur public : leur criminelle intrigue les porta à se faire accuser de faits pour lesquels ils n'étaient pas dénoncés, et à tromper ainsi le tribunal révolutionnaire.

Ils savaient qu'ils ne seraient pas convaincus, et que le triomphe que leur préparait leur astucieuse combinaison, les rendrait plus redoutables, et donneroit plus d'action à leur haine et à leur vengeance.

Leurs espérances ont réussi, et ils se sont rendus triomphans à Jonzac, portant par-tout les menaces et la terreur. Le peuple épouvanté gémissait. Ces méchants avoient eu la perfidie

de présenter le tribunal révolutionnaire prêt à le frapper, s'il osait agir ou parler... Tous les cœurs étaient comprimés ; et lorsque je demandai publiquement à ce calomnieux Messin quels étaient les délits politiques qu'il avait à reprocher à ce peuple contre-révolutionnaire, et dont toute la population est partie pour la Vendée et les frontières, le silence de la honte et de la confusion a été toute sa réponse.

Son acolite Benoît, étranger comme lui, avait ourdi le système de la plus scélérate diffamation. Ils avoient formé le complot de dénigrer auprès de la société révolutionnaire de Rochefort toutes les autorités constituées, pour s'y placer eux-mêmes. J'en ai trouvé la preuve dans 2 lettres écrites par ce même Benoît, qui, ne pouvant cacher plus long-tems les vues de son ambition, disait ouvertement : *qu'il fallait mettre dans les places des hommes plus prononcés, et sur-tout qui fussent étrangers.*

J'ai mis ces 2 hommes dangereux et intrigans en arrestation : j'ai pris des dispositions pour que les modérés et les aristocrates ne puissent pas se prévaloir de cette mesure, et la joie du peuple a été telle, que, quoique je sois parti à minuit, il m'a suivi plus d'une lieue, faisant retentir les airs de bénédictions en faveur de la Convention nationale ; je n'ai pu m'arracher de ses embrassemens qu'en lui assurant que je vous rendrais un compte fidèle de son enthousiasme pour la liberté, et de son respect pour vos décrets.

Arrivé à Pons, une pareille affluence de peuple m'attendait ; j'ai recueilli les mêmes expressions de sa joie ; et sur-tout de son amour pour vous.

Si ce sont là des contre-révolutionnaires, honorons-nous de l'être comme eux. S. et F. ».

GARNIER (de Saintes).

## 38

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 23 prairial : la rédaction en est adoptée (1).

## 39

Sur la motion d'un membre, la Convention nationale décrète que le rapport sur la pétition présentée par le citoyen le Maire, dans sa séance du 30 floréal, sera fait, sous trois jours, par la commission à laquelle elle fut renvoyée dans ladite séance (2).

## 40

Un secrétaire fait lecture du procès-verbal de la séance du 28 prairial : la rédaction en est adoptée (3).

(1) P.V., XL, 40.

(2) P.V., XL, 40. Décret n° 9578 ; rapporteur non nommé.

(3) P.V., XL, 40.